

VENDEE EXPANSION-SPL

33 RUE DE L'ATLANTIQUE - CS 80 206

85005 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

TELEPHONE : 06.48.52.17.34.

MAIL : L.ROTURIER@VENDEE-EXPANSION.FR

LOUIS ROTURIER



Projet d'aménagement de quartiers d'habitations

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

**SECTEUR AUH DE LA RUE DES MONTYS A LA RUE DE TEMPYRE –
SAINT-MALO-DU-BOIS (85240)**

REFERENCE : **10943**

DATE : **Juin 2024**



12 Boulevard de la Vie
Belleville-sur-Vie
85170 – Bellevigny
Tel : 02 51 24 40 25 – Fax : 02 51 24 40 29
Email : etudeeau@sicaa.fr

INFORMATIONS GENERALES

Numéro d'affaire	10943
Projet	Projet d'aménagement de quartiers d'habitations
Document	Secteur AUH de la rue des Montys à la rue de Tempyre – Saint-Malô-du-Bois (85240)
Etabli par	Elisa DREAN – Chargée d'études réglementaires et environnementales
Vérifié par	Sébastien Chantereau – Responsable du pôle ingénierie réglementaire environnement

Versions	Dates
1	25/06/2024

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	2
SOMMAIRE	3
FIGURES.....	3
TABLEAUX	3
CONTEXTE	4
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE	6
1. FLORES – HABITATS	6
2. FAUNE	6
3. VALEUR PATRIMONIALE HABITATS ET ESPECES	7
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	9
1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION.....	9
2. CONTINUITE ECOLOGIQUE	12
RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	13
1. FLORE-HABITAT	13
2. FAUNE	23
3. ENJEUX	27
CONCLUSION	28

FIGURES

FIG. 1.	LOCALISATION DU PROJET	4
FIG. 2.	SITUATION CADASTRALE DU PROJET	5
FIG. 3.	SECTEUR NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET	9
FIG. 4.	SECTEURS DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES DANS LE SECTEUR DU PROJET	10
FIG. 5.	TRAME VERTE ET BLEUE	12
FIG. 6.	HABITATS AU NORD DU SITE D'ETUDE.....	14
FIG. 7.	HABITATS AU SUD DU SITE D'ETUDE.....	15
FIG. 8.	TREFLE INCARNAT (<i>TRIFOLIUM INCARNATUM</i>) ET RENOUÉE DU JAPON (<i>REYNOUTRIA JAPONICA</i>).....	16
FIG. 9.	POINT D'ECOUTE DE L'AVIFAUNE.....	23
FIG. 10.	FAUNE IDENTIFIEE SUR LE SITE D'ETUDE (HORS AVIFAUNE)	24
FIG. 11.	ENJEUX DU SITE D'ETUDE	27

TABLEAUX

TABLEAU 1.	VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS.....	7
TABLEAU 2.	VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES.....	8
TABLEAU 3.	ZNIEFF PRESENTES A PROXIMITE DU PROJET	11
TABLEAU 4.	HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE	17
TABLEAU 5.	MAMMIFERE CONTACTE DANS LA ZONE D'ETUDE	24
TABLEAU 6.	AVIFAUNE CONTACTEE DANS LA ZONE D'ETUDE	25
TABLEAU 7.	REPTILES CONTACTES DANS LA ZONE D'ETUDE	25
TABLEAU 8.	PAPILLONS DE JOUR CONTACTES DANS LA ZONE D'ETUDE	26
TABLEAU 9.	ODONATES CONTACTES DANS LA ZONE D'ETUDE	26

CONTEXTE

Vendée expansion envisage l'aménagement de quartier d'habitation dans la commune de Saint-Malo-du-Bois, dans le secteur AUH de la rue des Montys à la rue de Tempyre, sur une surface de 4,7 ha environ (Fig. 1). Ce projet s'étend de la parcelle 1193 de la section A aux parcelles 287, 288 et 2463 de la section B (Fig. 2).

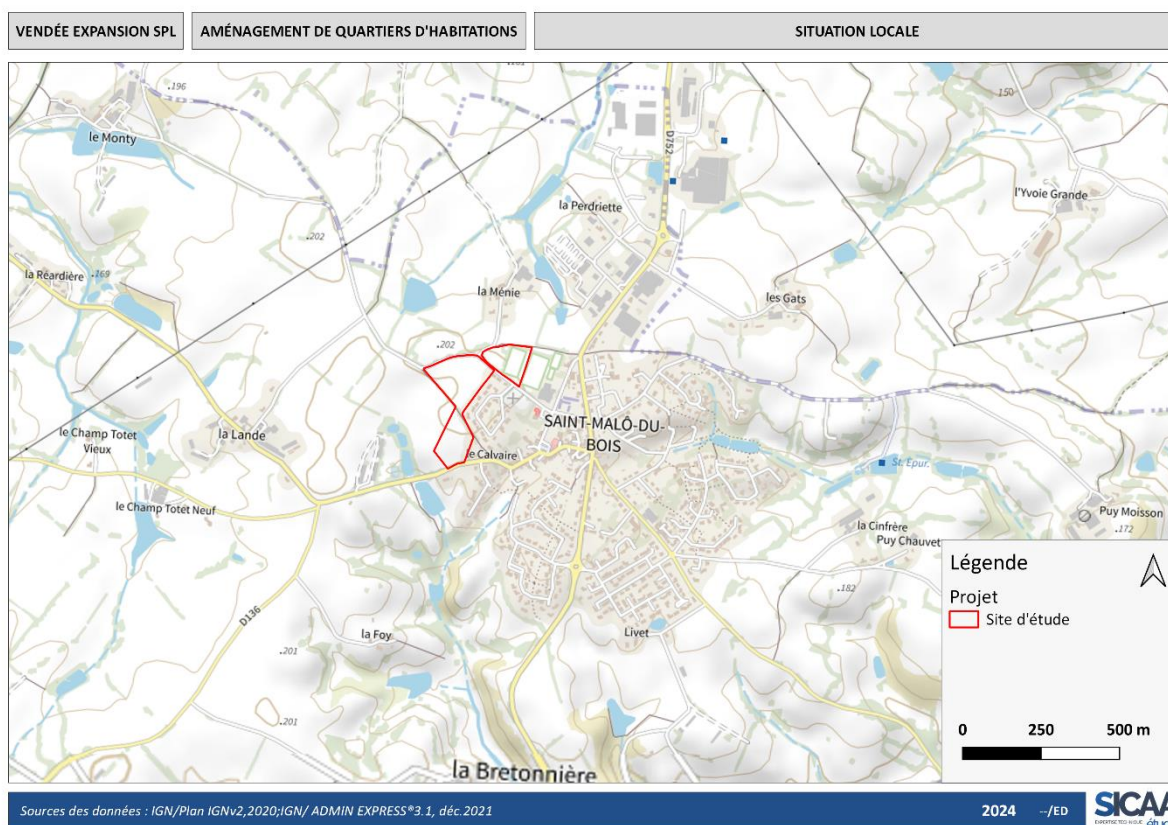


Fig. 1. Localisation du projet

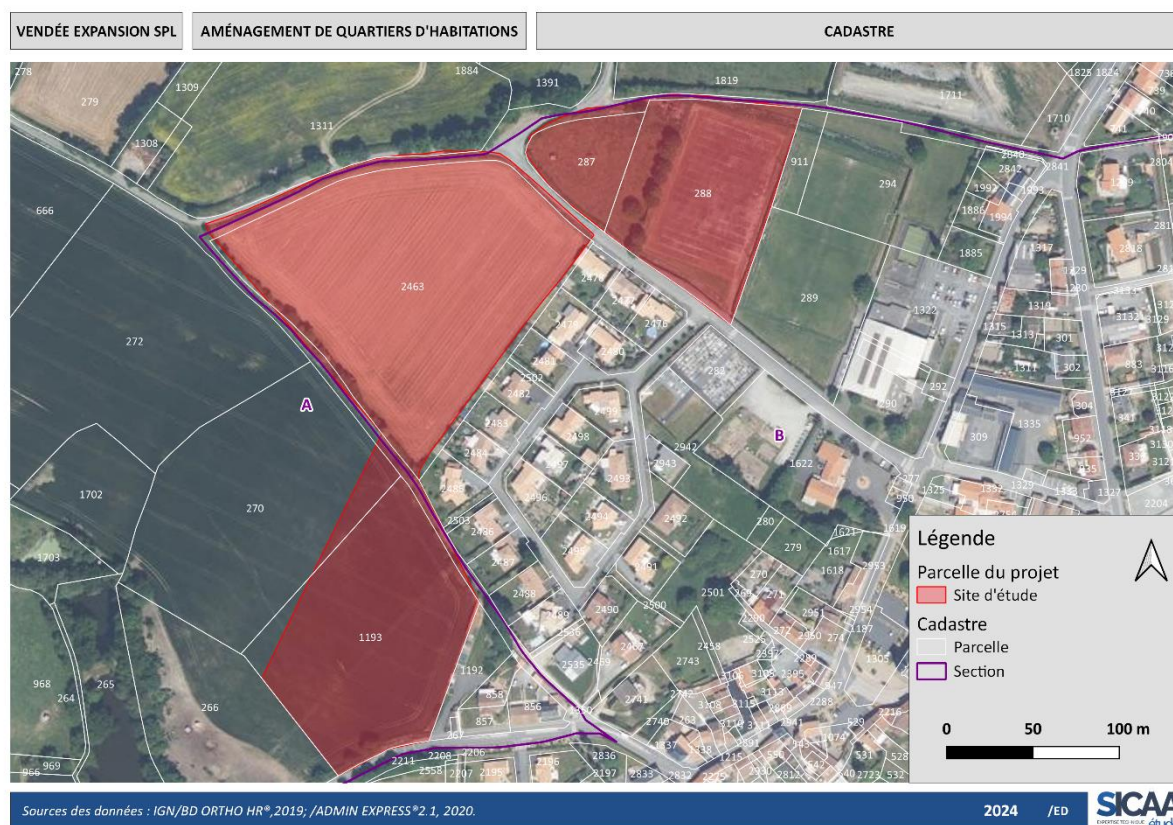


Fig. 2. Situation cadastrale du projet

Un diagnostic écologique a été commandité pour déterminer les potentiels enjeux écologiques (faunistiques et floristiques) sur le site du projet.

METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE

Un inventaire faune-flore a été réalisé le 07 mai 2024 sous un temps ensoleillé, nuageux et venteux (maximum 30 km/h).

1. FLORES – HABITATS

La végétation du site est étudiée selon deux aspects principaux : les structures végétales homogènes et la recherche d'espèces à enjeux d'intérêt écologique.

Structure de la végétation

La structure de la végétation est analysée par une étude phytosociologique, selon le coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet, avec la méthode des quadrats. Cette méthode permet d'identifier les groupements d'habitats présents sur le site. Les quadrats de végétation homogène représentent un habitat. Ces habitats sont notés selon le code EUNIS. L'objectif est de déterminer la qualité des habitats présents.

Identification d'espèces à « enjeux écologique »

Avec la méthode d'étude phytosociologique, sont également identifiés les espèces particulières, qu'elles soient patrimoniales et/ou protégées et/ou menacées mais également exotiques envahissantes, c'est-à-dire en concurrence avec les espèces autochtones du site.

La présence d'espèces sensibles doit faire l'objet d'une recherche bibliographique afin de déterminer, notamment, sur son aire de répartition.

L'identification d'espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) permet de prévenir de la perte de fonctionnalité d'un écosystème et d'agir pour limiter sa propagation.

2. FAUNE

La présence et la fréquence des espèces faunistiques dépendent des facteurs biotiques et abiotiques de l'environnement du site dont :

- La structure de la végétation présente et la nature du sol ;
- La présence de milieux aquatiques ;
- La météorologie du site (lors des prospections sur le terrain).

Chaque espèce possède un cycle de vie différent qui influence sa présence ou son absence dans un milieu.

Les méthodes d'identification des groupes d'espèces diffèrent selon leurs caractéristiques morphologiques. Les différents taxons sont alors identifiés soit directement (à vue, par capture-identification-relâchement, au chant) soit indirectement (traces).

Les espèces faunistiques font l'objet d'une prospection simultanée avec les prospections flore-habitats.

Ainsi, sont identifiés :

- Les arthropodes lors des déplacements, à vue ou par capture-identification-relâchement ;
- Les amphibiens (adultes, larves, pontes), notamment près des points d'eau ;
- Les reptiles, à vue, plus particulièrement aux zones à fort ensoleillement ;
- L'avifaune, déterminée à vue et à l'écoute selon deux phases : par déplacement en suivant un cheminement (transect en marchant) et par stationnement en plusieurs points d'écoute ponctuels d'une durée de guet variable (minimum 15 min) ;
- Les mammifères, directement (à vue) et indirectement (traces), excepté les chiroptères qui font l'objet d'une écoute.

3. VALEUR PATRIMONIALE HABITATS ET ESPECES

Valeur patrimoniale des habitats

Les structures végétales identifiées sont ensuite évaluées selon quatre critères qui définissent leurs valeurs patrimoniales :

- Le statut de protection (directive européenne « Habitats ») ;
- La rareté ;
- L'état de conservation sur le site ;
- La présence d'une flore remarquable.

Les valeurs patrimoniales sont déclinées en cinq niveaux illustrés par un code couleur (**Tableau 1**).

Tableau 1. Valeur patrimoniale des habitats

Très forte	Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale ; Surfaces restreintes au niveau européen ou national ; Très bon état de conservation.
Forte	Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental ; Bon état de conservation.
Moyenne	Flore rare à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Faible	Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Nulle ou très faible	Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel ; Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation très dégradé.

Valeurs patrimoniales des espèces

La valeur patrimoniale des espèces est définie selon leur statut de conservation et de protection (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »). Le statut de conservation est basé sur la richesse spécifique et le degré de menace qui pèse sur l'espèce.

Ainsi, cinq niveaux de valeur patrimoniales peuvent être déterminé (**Tableau 2**). Ils sont identifiés par un code couleur.

Tableau 2. Valeur patrimoniale des espèces animales

Très forte	Espèce menacée ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »).
Forte	Espèce rare ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »).
Moyenne	Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats ».
Faible	Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.
Très faible	Espèce commune, non protégée.

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Une analyse bibliographique est effectuée pour déterminer les zones d'inventaires, de protection et de la réglementation présents dans la zone d'étude, avec les espèces concernées associées.

1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION

Le site du projet n'est pas concerné par des zonages de protections environnementales ou réglementaires (Fig. 3).

La zone Natura 2000 la plus proche, la Vallée de l'Argenton, se situe à 33 km à vol d'oiseaux.

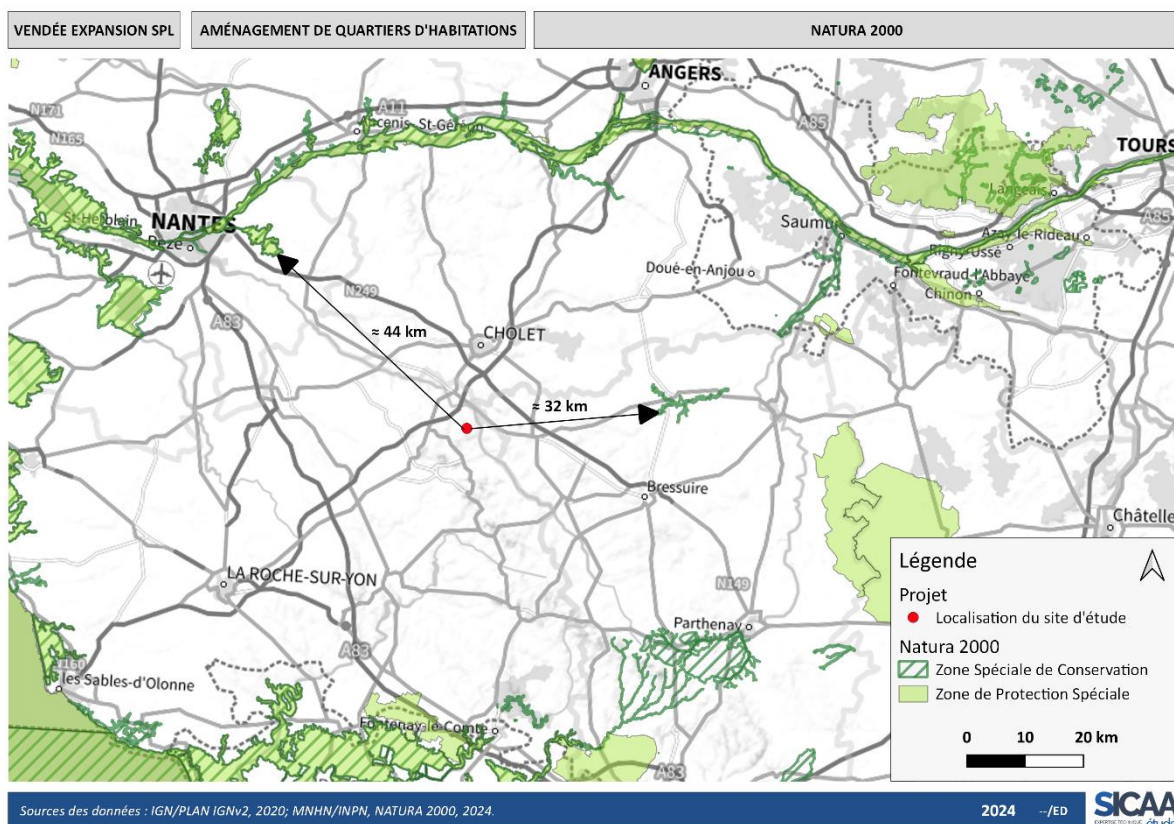


Fig. 3. Secteur NATURA 2000 à proximité du projet

Dans un rayon de 5 km sont présents quatre ZNIEFF¹ (Fig. 4).

Trois ZNIEFF de type 1 sont présentes à moins de 5 km du site d'étude, l'« Etang du Blanc » localisée à environ 2,8 km du site, le « Coteau sur la Sèvre au sud de Mallièvre », situé à environ 4 km et l'« Etang de L'Aujardière », localisé à environ 4,2 km. Le site d'étude est également présent dans une ZNIEFF de type 2, « Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise » (Tableau 3).

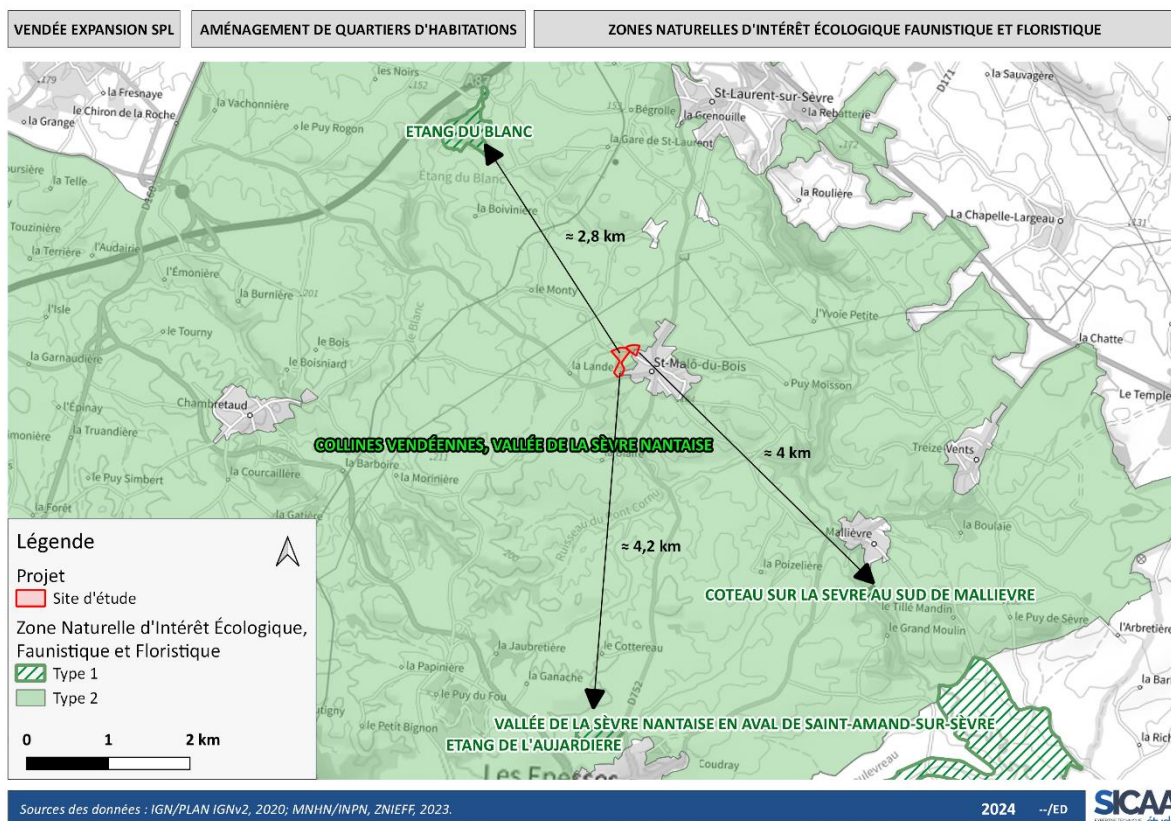


Fig. 4. Secteurs de protection et d'inventaires dans le secteur du projet

¹ Mnhn, 2018

Tableau 3. ZNIEFF présentes à proximité du projet

Type	Code - Nom	Superficie Distance au projet	Descriptif
ZNIEFF de type 1	520616290 – Etang du Blanc	Environ 2,8 km à vol d'oiseau	« Cette zone est constituée d'un étang, accompagné de ceintures de végétation aquatique, de bois et prairies humides plus ou moins tourbeuses. En bordure de l'étang se trouve, notamment, le trèfle d'eau, <i>Menyanthes trifoliata</i> , protégé régionalement et très rare en Vendée. Dans la prairie du sud de la zone, les conditions sont favorables à la Gratiolle officinale, protégée au niveau national. De nombreuses plantes compagnes de prairie humide à mésophile, sont présentes. L'étang présente également un intérêt ornithologique (notamment pour la nidification du Héron cendré) et mammologique (présence de la Loutre). Deux espèces rares de champignons ont été trouvées en 1999. L'ensemble de la zone humide est bien conservé, bien qu'un chemin empierré ait été réalisé en 2001 dans le cadre des mesures compensatoires liées à la future autoroute Cholet/La Roche-sur-Yon. » (MNHN, 2023)
ZNIEFF de type 1	520616289 - Coteau sur la Sèvre au sud de Mallièvre	Environ 4 km à vol d'oiseau	« Le coteau surplombant le Sèvre Nantaise comprend des pelouses rases siliceuses pâturées par des bovins, avec des affleurements rocheux, et une zone boisée au sud. Ce coteau sec est extrêmement favorable à divers insectes: la Mélitée orangée, papillon typique des coteaux secs, et le Gomphocère tacheté, criquet affectionnant les pelouses siliceuses et très localisé en Vendée. Le milieu est entretenu par le pâturage, dont l'abandon serait préjudiciable à l'habitat et aux espèces. » (MNHN, 2018)
ZNIEFF de type 1	520016140 - Etang de L'Aujardière	Environ 4,2 km à vol d'oiseau	« L'étang, le bois et la prairie attenante présentent un fort intérêt botanique, avec notamment <i>Menyanthes trifoliata</i> , protégé au niveau régional. La prairie, pâturée de façon extensive, est favorable au Genêt d'Angleterre. Par ailleurs, l'étang est une zone d'hivernage pour divers oiseaux d'eau (Canard colvert, Héron cendré, laridés). Le milieu, bien conservé, ne semble pas faire l'objet d'une menace particulière. » (MNHN, 2022)
ZNIEFF de type 2	520616288 - Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise	Présent au niveau du site d'étude	« Les collines du Haut-Bocage Vendée, entre les Herbiers et la vallée de la Sèvre Nantaise, dont le point culminant se trouve à Saint-Michel-Mont-Mercure, présente une alternance de coteaux secs et de vallons plus ou moins humides. Bois, pâturages mésophiles à xérophiles, prairies humides à tourbeuses, affleurements rocheux constituent les milieux les plus intéressants. 26 espèces patrimoniales d'insectes ont été dénombrées (dont le Grand capricorne) ainsi que 32 espèces de plantes (dont le Peucedan de France, menacé par la voie de contournement de Pouzauges). Cet ensemble de milieux reste très riches malgré la mise en culture et l'extension des bourgs. » (MNHN, 2022)

2. CONTINUITE ECOLOGIQUE

Le site du projet se situe dans un réservoir de biodiversité et en parti dans un corridor écologique (Fig. 5).

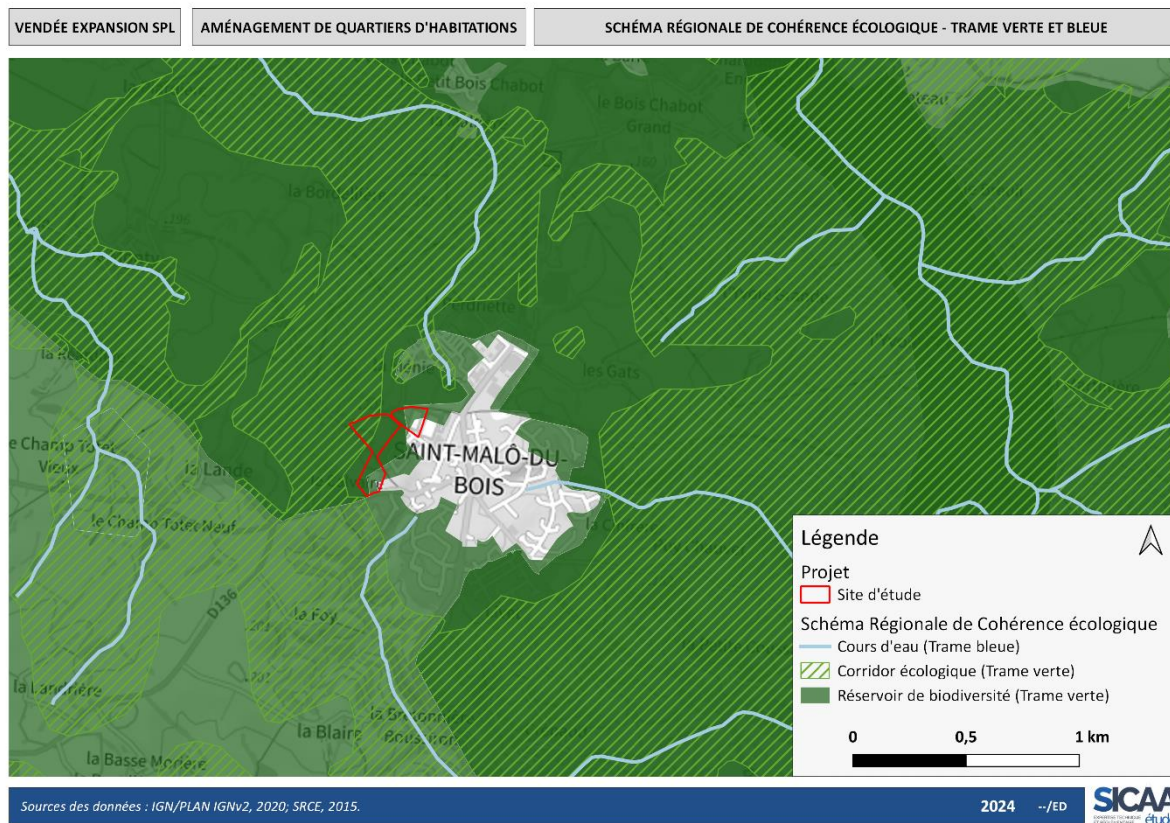


Fig. 5. Trame Verte et Bleue

RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. FLORE-HABITAT

Sur l'ensemble du site d'étude, 17 habitats ont été recensés ([Fig. 6, 7](#) et [Tableau 4](#)).



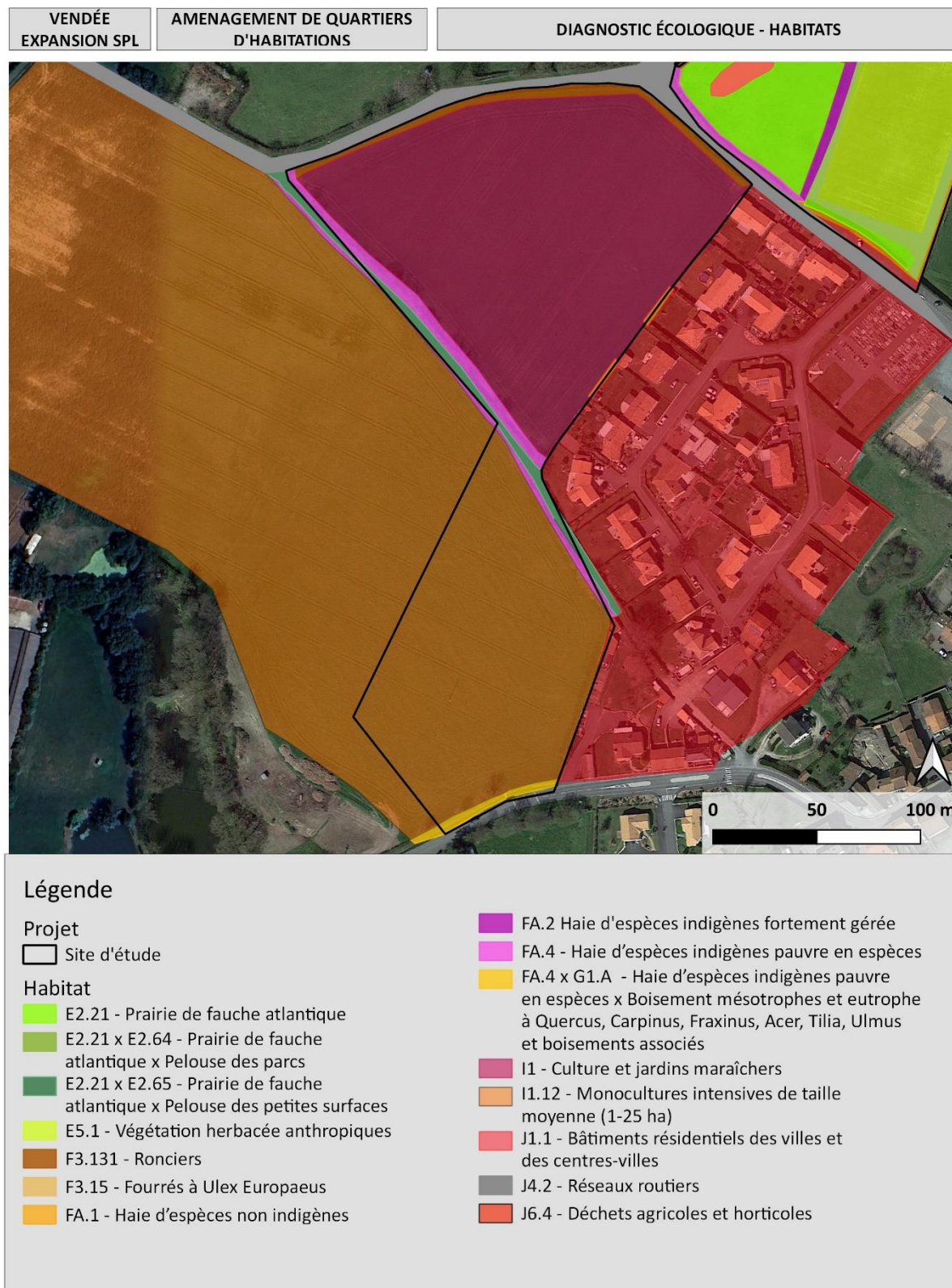
Sources des données : Google Satellite; /ADMIN EXPRESS® 2.1, 2020; DGFIP&Etalab/PCI, juil.2021.

2024

ED/--

SICAA
Expertise technique
 et réglementaire
 études

Fig. 6. Habitats au nord du site d'étude



Sources des données : Google Satellite; /ADMIN EXPRESS®2.1, 2020; DGFI&Etalab/PCI, juil. 2021.

2024

ED/--

SICAA
CONSEIL D'ÉTAT
ÉTUDES

Fig. 7. Habitats au sud du site d'étude

Le site est majoritairement composé par deux parcelles agricoles ainsi qu'une prairie de fauche, un terrain de sport, un fourrée et de nombreuses haies délimitant les parcelles.

Une espèce recensée dans l'habitat « Culture et jardins maraîcher », le Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*), est notifié sur la liste rouge de la flore vasculaire des Pays-de-la-Loire comme étant une espèce quasi-menacée en Pays-de-la-Loire. Cette espèce représente un enjeu moyen de conservation.

De plus, une espèce invasive avérée en Pays-de-la-Loire, la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) a été observé au nord du site d'étude, en bord de route, le long du roncier. Il est conseillé de détruire l'espèce.



Fig. 8. Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*) et Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Tableau 4. Habitats naturels et semi-naturels présents sur le site d'étude

E2.21 – Prairie de fauche atlantique		
		<u>Espèces indicatrices</u> : Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>), Dactyl aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>), Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>) <u>Enjeu de conservation</u> : Faible
E2.21 x E2.64 – Prairie de fauche atlantique x Pelouse des parcs ; E2.21 x E2.65 – Prairie de fauche atlantique x Pelouse des petites surfaces		
		<u>Espèces indicatrices</u> : Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>), Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>) ... <u>Enjeu de conservation</u> : Faible

E5.1 – Végétation herbacée anthropiques



Espèces indicatrices : Pâturin annuel (*Poa annua*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), Pâquerette (*Bellis perennis*) ...

Enjeu de conservation : Faible

F3.1 x J2.6 – Fourré tempéré x Construction abandonnée en milieu rural



Espèces indicatrices : Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*), Nombрил de Vénus (*Umbilicus rupestris*), Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*) ...

Enjeu de conservation : Faible à Moyen (les fourrés sont des habitats déterminants des Znieff)

F3.131 – Ronciers	F3.15 – Fourrés à Ulex Europaeus
 <u>Espèces indicatrices</u> : Ronce (<i>Rubus sp.</i>) <u>Enjeu de conservation</u> : Faible	 <u>Espèces indicatrices</u> : Ajonc d'Europe (<i>Ulex Europaeus</i>) <u>Enjeu de conservation</u> : Faible à Moyen

FA.1 – Haie d'espèces non indigènes	
 	<u>Espèces indicatrices</u> : <i>Eleagnus sp.</i>, <i>Escallonia sp.</i>, <i>Photinia sp.</i> Ou Thuya (<i>Thuja sp.</i>) <u>Enjeu de conservation</u> : Très Faible (espèce non indigène)

FA.2 – Haie d'espèces indigènes fortement gérée



Espèces indicatrices : Erable champêtre (*Acer campestre*), Charme (*Carpinus sp.*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Enjeu de conservation : Faible

FA.4 – Haie d'espèces indigènes pauvre en espèces



Espèces indicatrices : Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Prunelier (*Prunus sp.*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Châtaigner commun (*Castanea sativa*), Ronce (*Robus sp.*) ...

Enjeu de conservation : Faible

FA.4 x G1.A – Haie d'espèces indigènes pauvre en espèces x Boisement mésotrophes et eutrophe à Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés



Espèces indicatrices : Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Lierre grimpant (*Hedera helix*), Ronce (*Robus sp.*) ...

Enjeu de conservation : Faible

I1 – Culture et jardins maraîchers



Espèces indicatrices : végétation spontanée composée de Ray-grass (*Lolium sp.*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*) ... mais cultivé une bonne partie de l'année

Enjeu de conservation : Moyen (le Trèfle incarnat est une espèce quasi-menacée dans la région)

I1.12 – Monocultures intensives de taille moyenne (1-25 ha)



Espèces indicatrices : Blé (*Triticum sp.*)

Enjeu de conservation : Faible

2. FAUNE

Dans le site d'étude et à proximité ont été contactées des espèces d'oiseaux, d'odonates, de papillons de jour et de mammifères (Fig. 6 et 7).



Fig. 9. Point d'écoute de l'avifaune



Fig. 10. Faune identifiée sur le site d'étude (Hors avifaune)

Les couleurs correspondent aux enjeux écologiques mentionnés précédemment dans la méthode d'inventaire.

Mammifère

Une espèce a été recensée sur une parcelle agricole du site d'étude, le Lièvre d'Europe. Cette espèce est chassable (Tableau 4). Un individu a été observé sur une parcelle agricole.

Tableau 5. Mammifère contacté dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	-	-	LC	Chassable	LC	-	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
Berne : Convention de Berne (1979) (Annexe 2 : Espèces strictement protégées, Annexe 3 : Espèces de faune protégées)
PN : Protection Nationale
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Avifaune

15 espèces d'oiseaux ont été contactées aux alentours de la zone d'étude, par observation et / ou par écoute (Tableau 5). 11 espèces sont protégées au niveau national. Deux espèces, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelles des fenêtres, sont quasi-menacée au niveau national. De nombreux individus d'Hirondelles des fenêtres ont été observées au nord du site d'étude. L'Alouette lulu est une espèce d'intérêt

communautaire. Cette espèce est présente à proximité du site d'étude et représente un enjeu écologique fort de conservation. Une espèce est considéré comme un enjeu très fort de conservation : le Chardonneret élégant. Cette espèce est quasi-menacé à l'échelle régional et vulnérable à l'échelle national. Un individu a été identifié à proximité du site d'étude.

La plupart des espèces ont été identifiées au nord du site d'étude. Au sud du site, ont été identifiées le Moineau domestique, la Fauvette à tête noire, le Tourterelle turque et la Mésange charbonnière.

Tableau 6. Avifaune contactée dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire		Méthode d'identification
		DO	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	ZNIEFF	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe 1	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	X	Ecoute
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	VU (A2b)	NT	-	Ecoute
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Annexe 2	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	Ecoute
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbicum</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	NT (pr.A2b)	LC	-	Observation
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	NT (pr.A2b)	LC	-	Observation
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe 2	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	Ecoute
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe 2	-	LC	Chassable	LC	LC	-	Ecoute
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe 2 et 3	-	LC	Chassable	LC	LC	-	Observation et écoute
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute
Tourterelle turque	<i>Streptopella decaocto</i>	Annexe 2	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	Observation et écoute
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	Ecoute

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée » ;
DO : Directive Oiseaux ;
Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées) ;
PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) ;
LRE : Liste Rouge Européenne ;
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs » ; « LR H : Liste Rouge Hivernants » ; « LR M : Liste Rouge Migrateurs » ;
LRR : Liste Rouge Régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne ;
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Reptiles

Deux espèces de reptiles ont été observées dans le site d'étude au niveau d'une haie et d'un fourré. Elles ont un enjeu moyen de conservation.

Tableau 7. Reptiles contactés dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	Annexe 4	Annexe 3	LC	Art. 2	LC	LC	-
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe 4	Annexe 2	LC	Art. 2	LC	LC	X

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée » ;
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
Berne : Convention de Berne (1979)
PN : Protection Nationale
Liste rouge national : Liste rouge des reptiles de France métropolitaine
Liste rouge Pays-de-la-Loire : Liste rouge des amphibiens et reptiles continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale

Lépidoptères (« Papillons de jour »)

4 espèces ont été observés dans le site d'étude. Elles sont communes dans la région et n'ont pas de statut de protection ni de conservation.

Tableau 8. Papillons de jour contactés dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
Berne : Convention de Berne (1979)
PN : Protection Nationale
Liste Rouge Régionale : Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Odonates

2 espèces ont été contactées dans le site d'étude : l'Agrion à larges pattes et la Cordulie bronzée. Elles n'ont pas de statut de protection ni de conservation.

Tableau 9. Odonates contactés dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
Berne : Convention de Berne (1979) (Annexe 2 : Espèces strictement protégées, Annexe 3 : Espèces de faune protégées) ;
PN : Protection Nationale ;
Liste rouge Pays-de-la-Loire : Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

3. ENJEUX

Le site d'étude présente des enjeux majoritairement faibles et moyen. Les enjeux moyens sont identifiés par le statut des espèces et des habitats (**Fig. 8**).

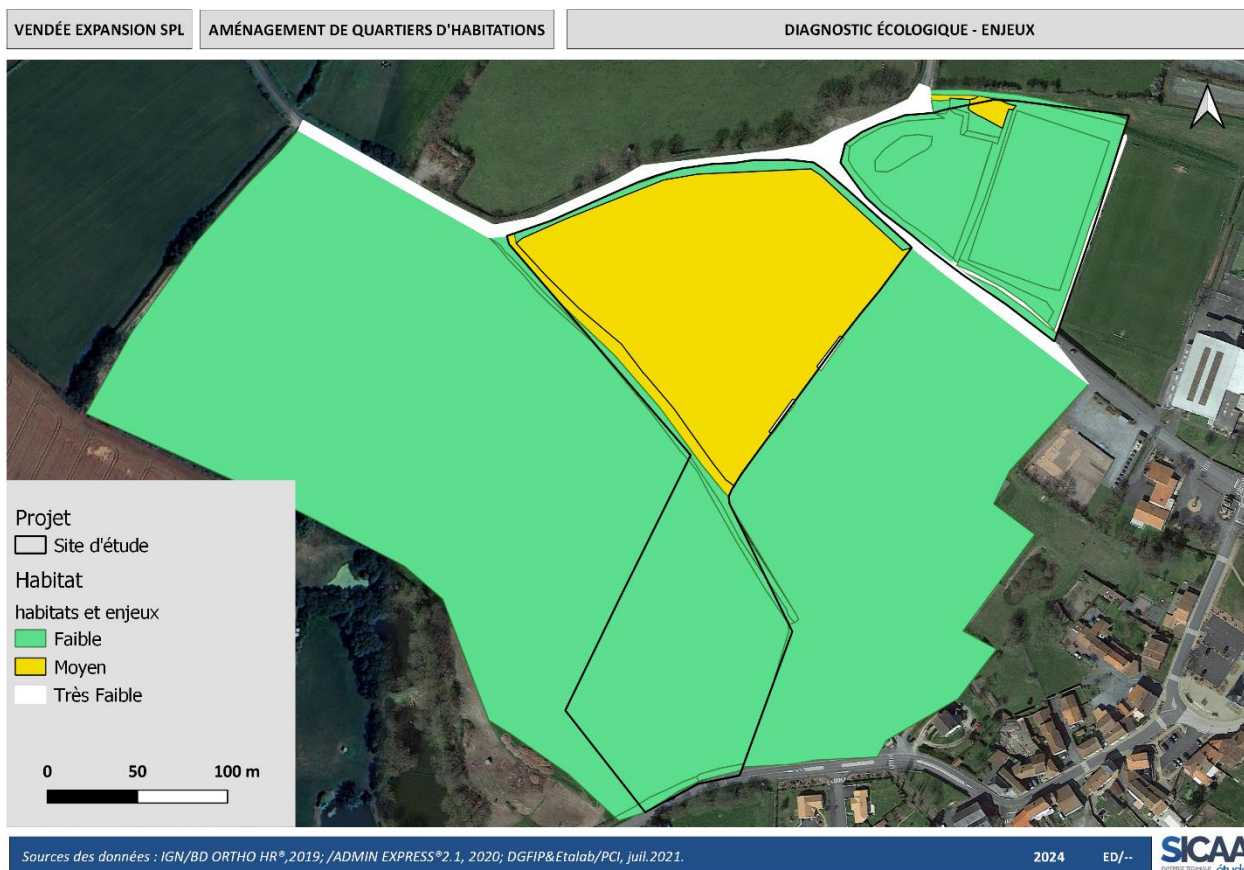


Fig. 11. Enjeux du site d'étude

CONCLUSION

Le site présente de nombreux habitats et espèces dont certaines présente un statut de protection et sont présentes sur liste rouge ou ont un intérêt communautaire.

La majorité de ce site est concerné par un enjeu écologique de conservation faible.

Il est conseillé de préserver les haies puisqu'elles constituent un lieu d'abri et/ou de nidification pour des espèces d'oiseaux et de reptiles. Si ces haies sont sujettes à une destruction ou détérioration pour le projet, une dérogation espèce protégée devra être réalisée. Une destruction de haie pourra faire l'objet d'une compensation par la création de nouvelles haies sur le site du projet. Pour limiter l'impact sur la faune, la destruction de haies est interdite de la mi-mars à la mi-août, période qui concerne la nidification des espèces.